

Les enjeux globaux
de l'ensemble
paysager



Enjeux globaux

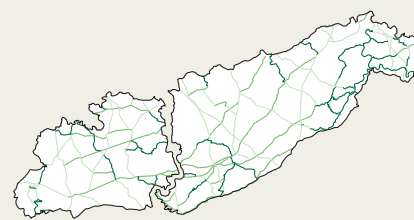
De même que les trente aires paysagères qui constituent le Plateau condrusien présentent chacune des caractéristiques et des enjeux spécifiques, l'ensemble paysager lui-même connaît, à une échelle plus générale, divers enjeux globaux qui conditionnent sa qualité paysagère future.

Trois enjeux de ce type ont été définis. Ils concernent la découverte des paysages par la route, les plateaux ainsi que les vallées.

Ces enjeux globaux sont, par nature, communs à plusieurs aires paysagères, voire à l'ensemble de celles-ci. Ils ont été identifiés sur base de deux critères principaux, à savoir leur importance en termes de vulnérabilité et de potentiel pour une majorité des paysages de l'ensemble.

La motivation du choix de ces enjeux et leur portée territoriale sont présentées dans les textes qui suivent. A l'instar de ce qui est proposé pour chacune des aires paysagères, des objectifs paysagers et des pistes d'action sont ensuite formulés pour chacun d'entre eux. Il s'agit, à ce stade, de pistes de réflexion qui devraient faire l'objet de débats plus approfondis entre responsables locaux et régionaux.

Des routes rythmées par le relief, portes d'entrée du paysage



Réseau viarie principal en fonction du relief

- Recoupant les principales structures
- Dans l'axe des principales structures
- En fond de vallée

Enjeux

L'ensemble paysager du Plateau condrusien est parcouru par de nombreuses routes. Les plus importantes, en termes de flux et de gabarit, le traversent du nord au sud (E411, E25, N4, N5, N63 et N98), perpendiculairement aux successions de tiges et chavées. Seule la N97 (route Charlemagne) fait exception, son parcours d'ouest en est traversant la Haute Meuse entre Onhaye et Ciney. Un réseau de portée plus locale, desservant les petits bourgs, parcourt les tiges sur leur sommet ou serpente dans les fonds de vallées.

Ce réseau viarie est généralement cantonné à sa fonction première, la circulation entre les lieux. Pourtant, il joue un rôle important dans le paysage, souvent négligé, celui de porte d'entrée dans le paysage.

Les routes permettent en effet de découvrir le paysage qu'elles traversent. Au sein de l'ensemble condrusien, elles offrent l'avantage de faire ressentir les variations serrées du relief, au même titre qu'elles permettent des vues d'ensemble depuis les points hauts. Cependant, l'utilisateur est rarement invité à prendre conscience du rôle joué par la route, en raison du manque d'ouvertures visuelles, de points d'arrêts aménagés aux endroits opportuns ou de vitesses excessives. La découverte du paysage par la route est généralement peu exploitée.

A l'inverse, la route joue un rôle de composition et d'élément de repère dans le paysage. Des alignements d'arbres soulignent une ligne de crête, alors qu'une succession de mâts d'éclairage le long d'une nationale peut déstructurer un horizon. Ce rôle d'élément structurant est trop souvent sous-estimé.



Objectifs paysagers

1. Exploiter le potentiel de mise en valeur du paysage depuis les routes.	AMÉNAGEMENT
2. Conférer aux routes le statut d'élément structurant du paysage.	GESTION



Pistes d'action

Volet opérationnel

Inventorier les zones à rendre visibles depuis la voirie.

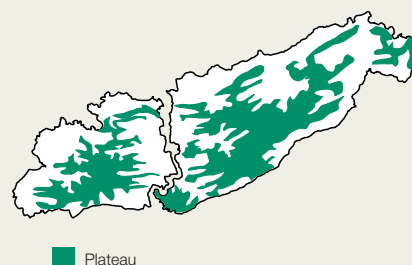
Définir un parcours visuel approprié depuis les routes de grand gabarit (alternance de points d'appel et de périodes de repos visuel), en particulier pour la E411, bordée d'un massif végétal continu.

Pour les voies secondaires, maintenir ou restaurer les alignements d'arbres le long des anciennes chaussées (par exemple la route Charlemagne).

Identifier les points d'arrêt existants sur les routes et réfléchir à une meilleure perception du paysage depuis ceux-ci. Ménager des zones d'arrêts aux points de vue potentiellement intéressants.

Développer un guide de bonne conduite en matière d'aménagement des points de vue depuis les routes selon le gabarit de celles-ci (autoroutes, voies locales...) et leur insertion dans le relief (position sommitale, tracé perpendiculaire aux plissements...).

Harmonieuses compositions sur les ondulations du Plateau condrusien



Enjeux

L'ampleur des vues ouvertes, offertes depuis le plateau aux légères ondulations, constitue une spécificité majeure de l'ensemble condrusien. Des positions dominantes, voire aériennes, dévoilent une occupation diversifiée de l'espace.

C'est près de Liège et dans la partie centrale de l'ensemble que l'on trouve un grand nombre de villages étirés en haut de versant et au sommet des crêtes, situation inédite en Belgique. Ailleurs, on voit aussi des villages en bas de versant.

Le Condroz oriental et la zone de transition du barrage de l'Eau d'Heure vers la fagne herbagère ont gardé un caractère bocager. Le maillage de prairies, de grandes cultures sur les replats, la présence d'imposants cordons boisés qui soulignent des déclivités fortes, constituent les principales occupations du sol. Les châteaux et châteaux-fermes, insérés dans le tissu villageois ou à l'écart, rappellent que le Condroz est une région de grandes propriétés foncières.

Progressivement, la société contemporaine est venue imposer sa marque sur ces éléments hérités de longue date, en modifiant profondément le paysage, voire en déstabilisant sa cohérence. Le nécessaire transport de l'énergie par les lignes à haute tension fait souvent preuve de peu d'égard pour le substrat paysager qu'il traverse.

La modernisation de l'agriculture a simplifié un finage autrefois plus varié et multiplié les bâtiments de grandes dimensions, au profil semi-industriel. Le développement de l'éolien, profitant d'une situation venteuse, modifie les rapports d'échelle. Enfin, un habitat récent se développe aux marges des villages sans égard pour leur silhouette et pour leur tissu bâti.



Le paysage du Plateau condrusien se trouve donc parfois réduit au statut de support au développement des évolutions techniques et sociétales, alors qu'il est porteur d'une identité qu'il s'avère indispensable de prendre en compte. Les projets futurs, engagés par les élus, les aménageurs ou les citoyens, devront dès lors garantir le respect de cette identité en accordant une attention particulière aux caractéristiques uniques de l'ensemble.

Objectifs paysagers

1. Permettre un développement éolien raisonné, en cohérence avec les spécificités du paysage condrusien.	AMÉNAGEMENT
2. Garantir le respect de la sitologie traditionnelle des villages.	GESTION
3. Protéger les haies et les structures arbustives dans les régions herbagères.	PROTECTION
4. Encadrer le développement d'équipements agricoles et éviter leur diffusion dans les espaces ouverts.	GESTION
5. Valoriser les grandes caractéristiques paysagères en tant que support d'une activité touristique intégrée.	GESTION



Pistes d'action

Volet réglementaire

Veiller à analyser systématiquement les projets d'extensions des villages de tige et prendre en compte leur impact sur la silhouette villageoise. Préférer leur étirement en suivant la crête.

Eviter que le développement des villages en bas de versant ne s'étale vers la crête, faisant perdre leur aspect visuel cohérent tout en risquant une banalisation et une surcharge des paysages.

Encourager un choix rigoureux pour la localisation de parcs éoliens. Leur composition doit se faire en articulation avec les lignes de forces principales du paysage et en fonction du vent. La réflexion doit être menée de concert avec tous les acteurs concernés, région, communes et habitants.

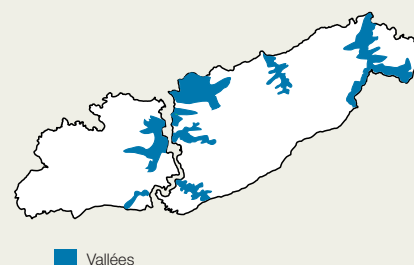
Volet opérationnel

Encourager les formes de tourisme rural intégré (gîtes à la ferme, parcours promenade) en mettant en valeur les compositions paysagères uniques en Belgique.

Sensibilisation

Sensibiliser les nouveaux arrivants et les acteurs communaux aux spécificités paysagères des villages, à leur valeur patrimoniale et à l'utilisation parcimonieuse du sol.

Les vallées condrusiennes, sites de tourisme et de patrimoine industriel



Enjeux

Le Plateau condrusien est entaillé par les affluents de la Meuse : la Lesse, la partie aval de l'Hermeton, la Molinee, le Bocq, les Fonds de Lustin et de Dave, le Samson, le Hoyoux et l'Ourthe. A l'est, la Basse Amblève se distingue également par son profond encaissement.

Ces vallées encaissées se caractérisent par des escarpements rocheux typiques et des versants densément boisés. Souvent, la végétation arbustive masque la vue du cours d'eau depuis les versants. Cependant en superficie, les herbages dominent. Ils occupent les fonds de vallées humides ou les versants de pente modérée.



Les vallées condrusiennes ont été longtemps des sites industriels. Certaines sont encore aujourd'hui dominées par l'activité extractive. Elles furent aussi l'un des berceaux de la métallurgie mosane, particulièrement celles du Hoyoux et de la Molinee. Les traces de ce passé sont encore nombreuses dans le paysage : sites hydrauliques et leurs biefs, étangs de retenue d'eau, vestiges de bâtiments industriels, voire usines toujours en activité comme sur le Hoyoux. Ce patrimoine n'est pas toujours valorisé.

C'est aussi là qu'émergent les premières formes de tourisme dans le Condroz (villégiature). Toujours présent aujourd'hui (campings, tourisme d'un jour), le tourisme reste discret dans le paysage en comparaison avec celui de la vallée de la Semois. Cette discrétion est un atout pour ces vallées. A ce titre, une réflexion paysagère mérite d'être menée pour chaque projet.



Objectifs paysagers

1. Garantir la bonne perception visuelle sur les fonds de vallée depuis les points de vue et leurs aménagements.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Préserver certains témoins significatifs du passé industriel des vallées condrusiennes, quand c'est possible et justifié (lieux de mémoire) et en accord avec le développement économique et social des vallées.	PROTECTION
3. Requalifier et gérer les sites touristiques les moins bien aménagés pour rendre leur présence la plus discrète possible.	AMÉNAGEMENT



Pistes d'action

Actions réglementaires

Définir une politique foncière évitant la construction de lotissements sur des versants, où ils privatisent certains points de vue intéressants vers les fonds de vallée.

Volet opérationnel

Développer ou poursuivre une politique de gestion active de la végétation au droit des ouvertures visuelles et points de vue remarquables sur les vallées.

Appuyer la sauvegarde du patrimoine industriel sur des projets concrets de mise en valeur.

Sensibilisation

Sensibiliser la population aux paysages de vallées en poursuivant des démarches existantes telles que sentiers balisés, tables d'orientation et panneaux didactiques.

Sensibiliser les gestionnaires aux impacts des aménagements touristiques en termes d'insertion paysagère.